

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? . . .

Quinze Louis

A. En argent, bled, vin, ou bois? . . .

En argent 15 Louis et huit florins de bois que la Commune fait couper mais que le Régent est obligé de faire vendre

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de . . .

De la Commune uniquement n'y ayant aucun droit féodal attaché à la dite Ecole

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le Suisse de l'école qui ne devoit faire aucune autre observation que celle qui est sus mentionnée.
= Pour foi de quoi =
A Nozille le 19 Mars 1799. H. Rambert

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

103
852
Jorclaz
Grand Village ou l'école est située.
Commune d'Ormont d'en bas.
Re ressort de l'Agence
Et de la Paroisse de cette Commune.
District d'Aigle
Canton du Léman

Le premier quart d'heure y compris le dit Village contient, uniquement de maisons où il y a des Enfants le nombre de trente cinq.

Le Second en contient environ une dizaine

Outre le Village susdit il y a dans le ressort de l'école les petits hameaux des Pranges, des Blanchs, Et des Echenards qui sont éloignés chacun d'une demi lieue, mais qui n'y envoient pas actuellement d'Enfants, ni en ayant que peu,

L'éloignement est compris dans deux quarts d'heure
Il y a nombre de maisons isolées de plus ou moins

Le nombre en est d'environ Soixante sur les catalogues

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

- b. D'où est-il?

- c. Son nom

L'école la plus proche de celle cy, est celle du Sepay, dont l'éloignement est d'une lieue. Les autres, celle de Sornin et de Noëlle, sont plus éloignées, & à plus de deux lieues de distance.

On y enseigne à lire, à écrire, Prier, Chanter & Chiffres.

On ne tient l'école qu'en hiver. Elle dure dès la 1^{re} Martin, Jusques au 25^{re} Mars.

Les livres d'usage sont, L'Ancien & le Nouveau Testament, Les Psaumes & Cantiques, Les Catéchismes d'Ortwin, de Berne & de St. Lencir.

Les réglemens d'usage jusqu'à présent ne sont autres que des directions verbales.

La durée de l'école est de 4 heures par jour, plus ou moins selon le nombre des enfans.

Ils sont distribués nouvellement, en trois classes, Non compris ceux qui ne font qu'épeler.

Lors qu'il y avait vacance, les Concurrens après avoir été examinés par le Pasteur du lieu, en présence du ci devant Consistoire, étoient nommés & présentés au ci devant Gouverneur d'Argle, qui choisissait, et élisait le Régent, et lui donnait la Patente.

Le Régent est Ormont desous, Et deditte Porclat.

Et le nomme Jean David Rumié.

(3)

- d. Son âge.

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

104

Agé de quarante cinq ans,
Etant Célibataire & vit avec sa Mère
Etabli Instituteur L'an 1792.

N'ayant toujours demeuré dans cet endroit, Il n'avait auparavant d'autre Vocation que celle de Cultivateur, à la quelle Il vaque en core aprésent. Il fait alternativement avec les autres Régents de la Commune, des Lectures en Chaire, & surtout le Chant des Psaumes à l'Eglise.

Le nombre des enfans qui fréquentent l'école est d'environ quarante, à-peu-près autant de garçons que de filles.

Il y a un petit fonds de la valeur de vingt francs, qui provient d'un Legat fait au bénéfice de ditte Régence.
Point de Prix.

Le Bâtiment est audit Village. Maison faite en bois comme les autres. N'ayant qu'une chambre pour le service de l'école. Le Régent fournit lui même la Maison. Ou s'il n'en a pas une suffisante il la loue. Le tout est à sa charge, etc.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension du Régent est faite en argent, et monte à trente huit Francs, dont 27. Sont tirés de la Bourse de la Commune et 11. De celle des Eaux.

Quand à ces objets ils n'ont pas rapport à cette Régence ou Ecole

Observation

Il est évident & certain que la Régence de la Pochal est beaucoup Onéreuse, Et la Pension très chétive, Il serait de la justice & de l'équité, quelle fût augmentée Car l'union est digne de récompense

L'école de la Pochal étant fort éloignée pour les Enfants dudit lieu, il serait d'un très grand avantage pour l'avancement de l'instruction, qu'il y eût au moins un jour d'école par semaine, de ce quelle use jusqu'à quelle récompense.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Vöitles

hameau entouré de Maisons isolées

Il fait partie de la Commune, dormant des fous

Il ressort de la paroisse & de l'Agence de cette Commune

District d'Argle

Canton du Léman

L'éloignement & le nombre des Maisons appartenantes au ressort de cette Ecole ne peut facilement se déterminer à cause que les habitants changent très fréquemment d'habitation, en passant d'une partie de la Commune à l'autre, elles sont dans la circonférence de deux premiers quarts d'heures.

Les Mosées, nom d'une Vallée parsemée d'un grand nombre de Maisons & où la susdite Ecole se tient pendant deux mois de l'année

Le point central de cette vallée est éloigné d'une demi-lieue des maisons les plus distantes, & d'une lieue du point central du hameau des Vöitles

Le nombre des enfants qui fréquentent l'Ecole soit aux Vöitles soit aux Mosées est à peu près égal, savoir d'environ quarante.

105
253